



**PRÉFET  
DU GERS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Édito du Préfet

Dans notre département, le comportement du conducteur reste la cause principale des accidents (entorses au code de la route, vitesse excessive et principes de priorité essentiellement en agglomération). Respecter les règles de conduites et la signalisation, c'est respecter les autres usagers. Un retard au travail ou à un rendez-vous n'est rien comparé à un accident de la route; n'oublions jamais ce qui compte vraiment.

Avec 106 accidents corporels et 11 tués sur nos routes, le bilan 2020 est de loin le plus favorable que nous ayons eu à observer depuis plusieurs dizaines d'années. La diminution du trafic, liée notamment aux périodes de confinement du printemps et de l'automne, est une des principales causes de cette baisse historique. Ce n'est sans doute pas la seule puisque la baisse gersoise est deux fois plus importante qu'au niveau national.

Ces bons chiffres cachent une réalité douloureuse. Chacun des accidents corporels représente un traumatisme important pour les victimes et leur famille; ils provoquent bien souvent des blessures physiques, psychologiques, hospitalisations, arrêts de travail, coûts financiers... Ces drames nous rappellent que conduire est certes un acte banal de nos jours mais qu'il nécessite une vigilance de tous les instants

et incite à être attentif à tous les usagers de la route.

Pour rappeler les règles et les principes du partage de la route, de nombreuses actions de prévention sont organisées habituellement dans notre département dans le cadre du plan départemental d'action de sécurité routière. En 2020, compte tenu du contexte sanitaire, les partenaires n'ont pu intervenir que de manière limitée. Je compte sur eux pour reprendre ces opérations indispensables de sensibilisation dès que la situation le permettra. La coordination sécurité routière de l'État demeure à leur côté pour les accompagner afin de faciliter ces actions.

Vous retrouverez donc, dans cette lettre, différents rappels et conseils pour une route plus sûre. Nous sommes tous concernés et c'est ensemble que nous devons nous mobiliser.



Xavier BRUNETIERE  
Préfet du Gers

## CONCOURS DE DESSINS

« Sur la route, le clignotant, c'est important ! ».

Compte tenu du contexte sanitaire, le concours de dessins 2020 n'a pas connu le succès des précédentes éditions (entre 800 et 1000 dessins reçus).

Toutefois 500 dessins ont été réceptionnés, 20 écoles, 4 collèges et 12 centres de loisirs ont participé.

Pour l'édition 2020, sur 21 lauréats (7 par catégorie) 9 sont élèves à l'école d'Auterrive dont les premiers de chaque catégorie.

Ne pouvant organiser la cérémonie de remise des prix à la préfecture en présence des 21 lauréats du concours accompagnés de leurs parents et de leurs professeurs d'écoles (une centaine de personnes), l'école d'Auterrive a été retenue parce qu'elle comptait le plus grand nombre d'enfants récompensés.

La cérémonie s'est déroulée le mardi 4 mai 2021 dans la cour du centre de loisirs en présence des invités, des enfants et de leurs parents.

[Cliquez sur ce lien pour connaître les lauréats](#)



# ACTUALITES REGLEMENTAIRES

## HISTOVEC—un service en ligne du Ministère de l'Intérieur (véhicules d'occasion)

Depuis le 12 janvier 2021, Histovec intègre désormais les données issues du contrôle technique des véhicules, les dates et résultats.

Ce que vous retrouvez déjà sur Histovec :

- Une opposition à la vente en raison :
  - d'une créance,
  - d'une garantie bancaire ou d'une demande de saisie de véhicule,
  - des amendes en attente de paiement,
  - d'une procédure "véhicule endommagé",
  - d'une suspension ou retrait du titre de circulation,
  - d'un vol de véhicule.
- Un historique des interventions + changement de titulaire + réparation contrôlé.



## ITINERAIRES RADARS

L'implantation de ces tronçons dit « d'itinéraires sécurisés » (itinéraires radars) est définie par trois facteurs :

- une hausse régulière du trafic ;
- parallèlement à cette hausse, une évolution de l'accidentologie ;
- les relevés de vitesse.

Ils ont donc pour vocation première de diminuer la vitesse afin de limiter les accidents de la route.

Par définition, un itinéraire radar s'étend sur plusieurs kilomètres. Un panneau spécifique est implanté de part et d'autre du tronçon, et peut être répété au droit des intersections croisant des axes importants.

Dans le Gers, on dénombre trois itinéraires radars. Ils ont été implantés sur des secteurs très accidentogènes :

- sur la RN 124, Gimont – L'Isle Jourdain,
- sur la RN 21, Auch – Fleurance,
- sur la RD 928, Mauvezin – Département 82.

Chaque tronçon fait également l'objet d'une étude sur les possibilités d'implantations spécifiques de radars fixes et/ou d'emplacements radars (destinés à pose des radars chantiers).

De fait, on peut retrouver sur un itinéraire radar 3 types de contrôles de la vitesse :

- les radars fixes,
- les radars chantiers,
- les radars mobiles (véhicules).

## LE SAVIEZ-VOUS ?

### Ethylotests anti-démarrage - EAD :

L'installation de l'EAD peut être fait à l'initiative du conducteur mais la plupart du temps, il doit être installé suite à une décision judiciaire ou administrative :

- EAD Judiciaire : utilisé en peine complémentaire suite à une annulation judiciaire du tribunal dans le cas où l'infractionniste est contrôlé en état alcoolique ou état d'ivresse, ou a commis un homicide ou des blessures involontaires en état alcoolique.
- EAD alternative à la suspension administrative du permis de conduire : sur décision du Préfet, immédiatement après un contrôle d'alcoolémie supérieur à 0,8 g/l de sang (si le conducteur est éligible à la mesure).
- EAD médico-administratif : suite à un retrait, une suspension ou une annulation du permis de conduire, la commission médicale peut demander la mise en place de l'éthylotest anti-démarrage pour la restitution du permis de conduire.

- EAD pour les transports routiers de voyageurs : obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015.

Quel prix ?

Environ **1 300 €** à la charge du conducteur ou en location 100 € par mois.

Et dans le Gers ?

- de juillet à décembre 2020 : 7, (soit 22 mois d'EAD)
- depuis le 1er janvier 2021 : 7, (soit 33 mois d'EAD)

Installateurs dans le Gers :

- SD CHRONO à AUCH (Tél. 06 51 71 81 12)
- SOLER à AUCH (Tél. 05 62 05 28 18)
- MINGUEZ ELECTRO DIESEL à EAUZE (Tél. 05 62 09 81 31)

Retrouvez toutes ces informations sur le site [www.gers.gouv.fr](http://www.gers.gouv.fr)

# PREVENTIONS, QUELQUES CONSEILS

## LES INTERSECTIONS :

Une intersection est un lieu de jonction ou de croisement de deux ou plusieurs routes, quel que soit l'angle (ou les angles) des axes de ces chaussées. Afin de réguler la circulation des usagers de la route, les intersections et les priorités permettent d'établir un ordre de passage. Celui-ci est parfois organisé par une signalisation (verticale et horizontale) ou par des feux lumineux (exemple, un panneau indiquant « cédez le passage » ou un « feu tricolore »).

La règle de base (Article R415-5 du code de la route) est la règle de la priorité à droite : lorsque deux conducteurs abordent une intersection, sans signalisation particulière, par des routes différentes, le conducteur venant par la gauche est tenu de céder le passage au conducteur à sa droite

### Lorsque le conducteur franchit une intersection :

- Il doit circuler à allure d'autant plus modérée que les conditions de visibilité sont moins bonnes et ralentir en contrôlant son rétroviseur intérieur.
- Il doit s'assurer que la route est libre avant de s'engager.
- Il doit observer les autres automobilistes afin de déterminer leurs intentions.
- Il est interdit de s'engager si le véhicule risque d'être immobilisé et d'empêcher le passage des autres véhicules ;
- Il doit respecter les règles de priorités de passage en fonction des panneaux, feux ou agents ;
- S'il s'apprête à tourner à droite : le véhicule doit serrer à droite et le bord de la route, sauf impossibilité de tenir sa droite (dimensions du véhicule, chargement, etc...).
- S'il s'apprête à tourner à gauche, il doit serrer à sa gauche le long de la ligne séparant la circulation à double sens. Si une voie médiane existe, il doit l'emprunter.

**Attention : Avoir la priorité n'est pas un droit absolu. Il faut que le conducteur ralentisse en contrôlant son rétroviseur intérieur et latéralement pour s'assurer que les autres automobilistes le laissent bien passer.**



---

## ACTIONS DE SECURITE ROUTIERE

---

L'opération "Trotter en toute liberté sans se faire écrabouiller" est proposée par la compagnie Poc-Poc aux élèves de cycles 1 et 2 (3 à 8 ans) afin de les sensibiliser sur les dangers de la route et de préparer à l'APER (attestation de première éducation à la route) et au "permis piéton". Chaque année la compagnie propose 10 représentations pour le département du Gers dans le cadre du plan départemental d'action de sécurité routière. Cette année encore, et avec les gestes barrières, 10 écoles ont pu bénéficier des conseils de leurs marionnettes dans la bonne humeur et en musique.



Samedi 20 mars 2021 s'est déroulée une journée « sécurité et trajectoire » avec la Fédération des Bikers de France (antenne de Bordeaux). Le Chargé de mission 2 roues motorisées (CM2RM) du Gers en partenariat avec L'EDSR32 (Escadron départemental de sécurité routière du Gers) et les CM2RM des Landes et des Pyrénées Atlantiques ont accueilli 22 motards aux abords du circuit de Nogaro (parking mis à disposition par la Directrice du circuit, Mme Caroline DIVIES) pour les sensibiliser sur le positionnement sur la chaussée lors de sortie moto en groupe et sur les trajectoires à adopter pour circuler en sécurité.

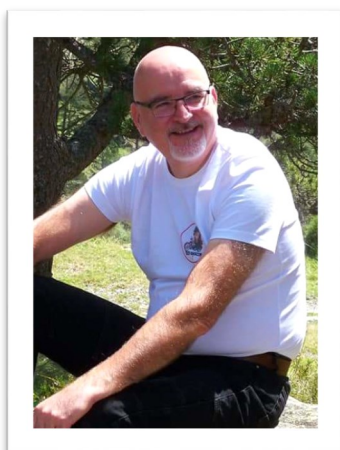
---

## ACTEURS DE LA SECURITE ROUTIERE

---

Interview M. Didier SANCHEZ nouveau CM2RM depuis janvier 2021. Tél. 06 77 72 43 18

**Lettre de la Sécurité Routière** - Bonjour M. SANCHEZ, vous êtes le nouveau Chargé de Mission 2 Roues Motorisés (CM2RM) du Gers. Pouvez vous un peu vous présenter ?



**Didier Sanchez** - J'ai 60 ans et un peu plus et je suis motard depuis 1983. Avant ma retraite, j'étais gendarme, de 1980 à 2015, mais je n'ai jamais été en unité motocycliste. J'ai terminé mon activité à la communauté de brigades de MARCIAC.

Je suis président d'un petit club moto, regroupant les gendarmes et anciens gendarmes du Gers.

**LSR** - Pouvez-vous nous présenter vos missions en qualité de CM2RM ?

**DS** - Ma mission est de relayer les politiques nationales en matière de sécurité routière des motocyclistes auprès des usagers, par des conseils spécifiques, des actions d'animation et des opérations de sensibilisation comme celle du 20 mars dernier. Cette action étant réalisée avec l'aide précieuse de la Gendarmerie.

**LSR** - Et quels sont vos projets dans cette action ?

**DS** - Je souhaite réellement développer un partenariat avec les associations de motards du département.